

# MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE  
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°2

OCTOBRE  
NOVEMBRE  
DÉCEMBRE  
2015

Services aux membres.

PAGE 2

Des arbres dans des  
champs, bien plus qu'une  
image d'Épinal

PAGE 3

L'Agroforesterie dans  
une nouvelle vision du  
développement territorial  
en milieu rural.

PAGE 5

Le CoDT nouveau n'est pas  
encore arrivé.

PAGE 7

CoDT  
Autre nouveauté  
annoncée : l'ouverture des  
frontières entre forêt et  
agriculture

PAGE 10

Mise en œuvre de Natura  
2000 en forêt à travers les  
Régions

PAGE 11

Castors ; les propriétaires  
sur les dents !

PAGE 13

## SAVE THE DATE

Conférence : **20 novembre 2015**

Sentiers, chemins,  
voiries communales,  
où va-t-on ?

PAGE 15



## NTF, nouveaux moyens et premiers fruits

La décision de notre Conseil d'administration d'élargir l'équipe des effectifs de NTF s'avère bien précieuse pour l'association et pour ses membres.

NTF est en mesure maintenant d'améliorer son fonctionnement, sa communication et d'ouvrir les chantiers nécessaires à son développement et la pérennité de ses actions pour mieux servir encore votre cause. La forte sollicitation de notre nouveau service juridique et les encouragements relatifs à votre nouveau périodique, « Ma Terre, Mes Bois », confortent l'orientation décidée et nous encourageant à faire mieux encore. Merci de continuer à nous soutenir à l'aune de **chacun de vos hectares tant de forêts ... que de terres agricoles**. NTF en a besoin comme le démontre l'ampleur des dossiers en cours. En voici trois exemples.

**Dans le dossier « Urbanisme »**, le CoDT, appelé à remplacer le CWATUP, est dans une phase décisive de mue. Les éléments en notre possession, dont certains sont développés dans les pages qui suivent, laissent entrevoir que l'objectif politique de simplification devrait être atteint. Les entrepreneurs ruraux que vous êtes devriez pouvoir poser leurs actes de gestion dans un cadre réglementaire moins nébuleux et rigide. A titre d'exemple, la bonne nouvelle est la reconnaissance de l'agroforesterie comme activité agricole sur le plan urbanistique. Si nous nous en réjouissons, NTF a cependant relevé certains points encore contradictoires ou incomplets. Des résultats concrets ont déjà récompensé notre action mais notre travail de revendication et de proposition continue.

Sur le plan du **bail à ferme**, à l'instar des fruits d'automne, les mentalités mûrissent. Lors de l'ouverture de l'action de NTF dans ce domaine, il nous était répondu qu'aborder le sujet relevait du tabou, voire du casus belli. Neuf ans plus tard (un bail ..., mais beaucoup moins qu'un bail à ferme), le Ministre Collin a ouvert sa consultation aux acteurs concernés. Le 16 septembre, s'est tenu un colloque à l'initiative du groupe PS du Parlement de Wallonie. A cette occasion, force a été de constater une surprenante unanimité entre les intervenants (NTF, FWA, autorités académiques, administration, avocats spécialisés, notaires experts en la matière, ...) quant à la nécessité de revoir le cadre légal actuel. Les attentes principales des bailleurs défendues par NTF sont désormais écoutées et reconnues : la fin de la perpétuité, l'adaptation du montant de la location et du cadre fiscal, la fin des dérives et divers abus générés par la législation actuelle, ... Bref, tout le monde reconnaît la nécessité de rénover le cadre contractuel afin que se rencontrent, dans la discussion, le bailleur et le preneur. Pour NTF, il faut que le bailleur retrouve la liberté nécessaire à un choix de partenariat librement consenti avec le preneur. Si le climat devient favorable à la négociation entre les parties concernées, un travail long et lourd est encore à faire pour préciser la mise en œuvre concrète des objectifs maintenant communs. Et ne dit-on pas que le diable se cache parfois dans le détail ...

La mise en œuvre de **Natura 2000** se poursuit. Mais elle évolue également. Les Commissions de Conservation sont en attente de leur avenir dans le cadre de la révision de la fonction consultative. Il nous faut veiller à ce que ces organes restent proches du terrain et des gestionnaires. Certains textes légaux sont également en cours de remaniement pour, entre autres, les mettre en conformité avec le nouveau cadre des aides européennes (PDR). Là aussi, il nous faut veiller à ce que les principes initialement arbitrés soient respectés.

Excellent automne à vous dans vos campagnes où, déjà, les premiers semis lèvent, et dans vos forêts où la quiétude est de ci de là bercée par le ronronnement des travaux forestiers.

Xavier de Munck  
Secrétaire général